

DEPARTEMENT	ISERE
ARRONDISSEMENT	GRENOBLE
CANTON	ROMANCHE-OISANS
COMMUNE	SECHILLENNE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021**

Date de la convocation du Conseil Municipal : Lundi 22 mars 2021 – Transmise le 22 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, et le vingt-neuf du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PLENET Cyrille, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames CABRERA Sandra, GENDUSO Christine, LO CICERO Katy, MEYNET Grégoire, PLATEL Marie-Thérèse, PLENET Cyrille, SAMMARTINO Patricia, TOMAS Nathalie

Messieurs BETTENDROFFER Denis, FIAT Gilles, GOTTI Christophe, MATHIEU Christian-Albert, MATHIEU Christian-Château, PLATEL-BENIT Guillaume

Absents excusés : DAVID Jean-Claude

Ont donné procuration : DAVID Jean-Claude à PLENET Cyrille

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame LO CICERO Katy a été désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 1
APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion précédente.

Affiché le 31 mars 2021

En mairie, le 29 mars 2021

Le Maire, **Cyrille PLENET**

Délibération rendue exécutoire
compte-tenu de son dépôt à la Préfecture
de l'Isère le 31 mars 2021
Le Maire




DEPARTEMENT	ISERE
ARRONDISSEMENT	GRENOBLE
CANTON	ROMANCHE-OISANS
COMMUNE	SECHILLENNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

Date de la convocation du Conseil Municipal : Lundi 22 mars 2021 – Transmise le 22 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, et le vingt-neuf du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PLENET Cyrille, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames CABRERA Sandra, GENDUSO Christine, LO CICERO Katy, MEYNET Grégoire, PLATEL Marie-Thérèse, PLENET Cyrille, SAMMARTINO Patricia, TOMAS Nathalie

Messieurs BETTENDROFFER Denis, FIAT Gilles, GOTTI Christophe, MATHIEU Christian-Albert, MATHIEU Christian-Château, PLATEL-BENIT Guillaume

Absents excusés : DAVID Jean-Claude

Ont donné procuration : DAVID Jean-Claude à PLENET Cyrille

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame LO CICERO Katy a été désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2020

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du compte administratif 2020 de la commune qui se présentent comme suit :

Section d'Investissement :

- Résultat à la clôture de l'exercice précédent	+ 2 036 712,90
- Résultat de l'exercice	- 405 875,14
- Résultat à la clôture de l'exercice	+ 1 630 837,76

Section de Fonctionnement :

- Résultat à la clôture de l'exercice précédent	+ 60 000,00
- Résultat de l'exercice	+ 434 730,23
- Résultat définitif de clôture	+ 494 730,23

Le Conseil Municipal **APPROUVE, à l'unanimité**, le Compte administratif 2020.

Affiché le 31 mars 2021

En mairie, le 29 mars 2021

Le Maire, **Cyrille PLENET**

Délibération rendue exécutoire
compte-tenu de son dépôt à la Préfecture
de l'Isère le 31 mars 2021
Le Maire




DEPARTEMENT	ISERE
ARRONDISSEMENT	GRENOBLE
CANTON	ROMANCHE-OISANS
COMMUNE	SECHILLENNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

Date de la convocation du Conseil Municipal : Lundi 22 mars 2021 – Transmise le 22 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, et le vingt-neuf du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PLENET Cyrille, Maire.

Etaients présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames CABRERA Sandra, GENDUSO Christine, LO CICERO Katy, MEYNET Grégoire, PLATEL Marie-Thérèse, PLENET Cyrille, SAMMARTINO Patricia, TOMAS Nathalie

Messieurs BETTENDROFFER Denis, FIAT Gilles, GOTTI Christophe, MATHIEU Christian-Albert, MATHIEU Christian-Château, PLATEL-BENIT Guillaume

Absents excusés : DAVID Jean-Claude

Ont donné procuration : DAVID Jean-Claude à PLENET Cyrille

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame LO CICERO Katy a été désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 3
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE - EXERCICE 2020

Vu l'examen du compte de gestion de la commune 2020 établi par Madame la Perceptrice de la Trésorerie de Vizille,

Le Conseil Municipal **APPROUVE, à l'unanimité**, le compte de gestion 2020 et le déclare en conformité avec le compte administratif 2020.

Affiché le 31 mars 2021

En mairie, le 29 mars 2021

Le Maire, **Cyrille PLENET**

Délibération rendue exécutoire
compte-tenu de son dépôt à la Préfecture
de l'Isère le 31 mars 2021
Le Maire




DEPARTEMENT	ISERE
ARRONDISSEMENT	GRENOBLE
CANTON	ROMANCHE-OISANS
COMMUNE	SECHILLENNE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021**

Date de la convocation du Conseil Municipal : Lundi 22 mars 2021 – Transmise le 22 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, et le vingt-neuf du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PLENET Cyrille, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames CABRERA Sandra, GENDUSO Christine, LO CICERO Katy, MEYNET Grégoire, PLATEL Marie-Thérèse, PLENET Cyrille, SAMMARTINO Patricia, TOMAS Nathalie

Messieurs BETTENDROFFER Denis, FIAT Gilles, GOTTI Christophe, MATHIEU Christian-Albert, MATHIEU Christian-Château, PLATEL-BENIT Guillaume

Absents excusés : DAVID Jean-Claude

Ont donné procuration : DAVID Jean-Claude à PLENET Cyrille

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame LO CICERO Katy a été désignée comme secrétaire de séance.

**Délibération n° 5
APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2021**

Après examen du budget primitif présenté par Madame le Maire pour l'année 2021, Constatant qu'il s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

Section de fonctionnement : **925 630,23 euros**
Section d'investissement **2 948 148,63 euros**

Le Conseil Municipal **VOTE, à l'unanimité**, la proposition de budget primitif présenté pour l'année 2021.

Affiché le 31 mars 2021

En mairie, le 29 mars 2021

Le Maire, **Cyrille PLENET**

Délibération rendue exécutoire
compte-tenu de son dépôt à la Préfecture
de l'Isère le 31 mars 2021
Le Maire



DEPARTEMENT	ISERE
ARRONDISSEMENT	GRENOBLE
CANTON	ROMANCHE-OISANS
COMMUNE	SECHILLENNE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021**

Date de la convocation du Conseil Municipal : Lundi 22 mars 2021 – Transmise le 22 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, et le vingt-neuf du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PLENET Cyrille, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames CABRERA Sandra, GENDUSO Christine, LO CICERO Katy, MEYNET Grégoire, PLATEL Marie-Thérèse, PLENET Cyrille, SAMMARTINO Patricia, TOMAS Nathalie

Messieurs BETTENDROFFER Denis, FIAT Gilles, GOTTI Christophe, MATHIEU Christian-Albert, MATHIEU Christian-Château, PLATEL-BENIT Guillaume

Absents excusés : DAVID Jean-Claude

Ont donné procuration : DAVID Jean-Claude à PLENET Cyrille

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame LO CICERO Katy a été désignée comme secrétaire de séance.

**Délibération n° 6
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2021**

Le Conseil Municipal **ADOpte**, à l'**unanimité**, les taux d'imposition suivants pour l'année 2021 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 22,5 % en 2021 auquel faut ajouter la part du Département de l'Isère qui est de 15,90 %, soit un taux de 38,40 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 68,5 %

Affiché le 31 mars 2021

En mairie, le 29 mars 2021

Le Maire, **Cyrille PLENET**

Délibération rendue exécutoire
compte-tenu de son dépôt à la Préfecture
de l'Isère le 31 mars 2021
Le Maire



DEPARTEMENT	ISERE
ARRONDISSEMENT	GRENOBLE
CANTON	ROMANCHE-OISANS
COMMUNE	SECHILLENNE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021**

Date de la convocation du Conseil Municipal : Lundi 22 mars 2021 – Transmise le 22 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, et le vingt-neuf du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PLENET Cyrille, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames CABRERA Sandra, GENDUSO Christine, LO CICERO Katy, MEYNET Grégoire, PLATEL Marie-Thérèse, PLENET Cyrille, SAMMARTINO Patricia, TOMAS Nathalie

Messieurs BETTENDROFFER Denis, FIAT Gilles, GOTTI Christophe, MATHIEU Christian-Albert, MATHIEU Christian-Château, PLATEL-BENIT Guillaume

Absents excusés : DAVID Jean-Claude

Ont donné procuration : DAVID Jean-Claude à PLENET Cyrille

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame LO CICERO Katy a été désignée comme secrétaire de séance.

**Délibération n° 7
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2020**

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du compte administratif 2020 du CCAS qui se présentent comme suit :

Section d'Investissement :

- Sans

Section de Fonctionnement :

- | | | |
|-------------------------------------------------|---|-----------------|
| - Résultat à la clôture de l'exercice précédent | + | 1 460,31 |
| - Résultat de l'exercice | - | - 268,57 |
| - Résultat définitif de clôture | + | 1 191,74 |

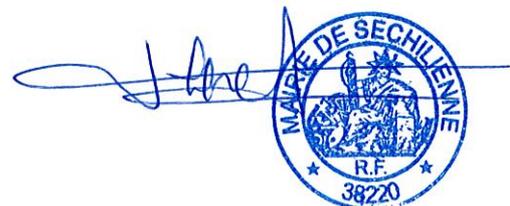
Le Conseil Municipal **APPROUVE, à l'unanimité**, le Compte administratif 2020.

Affiché le 31 mars 2021

En mairie, le 29 mars 2021

Le Maire, **Cyrille PLENET**

Délibération rendue exécutoire
compte-tenu de son dépôt à la Préfecture
de l'Isère le 31 mars 2021
Le Maire



DEPARTEMENT	ISERE
ARRONDISSEMENT	GRENOBLE
CANTON	ROMANCHE-OISANS
COMMUNE	SECHILLENNE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021**

Date de la convocation du Conseil Municipal : Lundi 22 mars 2021 – Transmise le 22 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, et le vingt-neuf du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PLENET Cyrille, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames CABRERA Sandra, GENDUSO Christine, LO CICERO Katy, MEYNET Grégoire, PLATEL Marie-Thérèse, PLENET Cyrille, SAMMARTINO Patricia, TOMAS Nathalie

Messieurs BETTENDROFFER Denis, FIAT Gilles, GOTTI Christophe, MATHIEU Christian-Albert, MATHIEU Christian-Château, PLATEL-BENIT Guillaume

Absents excusés : DAVID Jean-Claude

Ont donné procuration : DAVID Jean-Claude à PLENET Cyrille

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame LO CICERO Katy a été désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 8
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU CCAS- EXERCICE 2020

Vu l'examen du compte de gestion du CCAS 2020 établi par Madame la Perceptrice de la Trésorerie de Vizille,

Le Conseil Municipal **APPROUVE, à l'unanimité**, le compte de gestion CCAS 2020 et le déclare en conformité avec le compte administratif 2020.

Affiché le 31 mars 2021

En mairie, le 29 mars 2021

Le Maire, **Cyrille PLENET**

Délibération rendue exécutoire
compte-tenu de son dépôt à la Préfecture
de l'Isère le 31 mars 2021
Le Maire




DEPARTEMENT	ISERE
ARRONDISSEMENT	GRENOBLE
CANTON	ROMANCHE-OISANS
COMMUNE	SECHILLENNE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021**

Date de la convocation du Conseil Municipal : Lundi 22 mars 2021 – Transmise le 22 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, et le vingt-neuf du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PLENET Cyrille, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames CABRERA Sandra, GENDUSO Christine, LO CICERO Katy, MEYNET Grégoire, PLATEL Marie-Thérèse, PLENET Cyrille, SAMMARTINO Patricia, TOMAS Nathalie

Messieurs BETTENDROFFER Denis, FIAT Gilles, GOTTI Christophe, MATHIEU Christian-Albert, MATHIEU Christian-Château, PLATEL-BENIT Guillaume

Absents excusés : DAVID Jean-Claude

Ont donné procuration : DAVID Jean-Claude à PLENET Cyrille

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame LO CICERO Katy a été désignée comme secrétaire de séance.

**Délibération n° 9
ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS**

Afin de soutenir l'activité et les projets des associations locales, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le maintien et l'octroi des subventions suivantes au titre de l'année 2021 :

Nom de l'association	Montant
FFME ISERE – Mur d'escalade Allée des soupirs au château	200,00
ACCA La Diane de Séchillienne	153,00
AMICALE SKI LOISIRS Séchillienne	915,00
DE FIL EN AIGUILLE COUTURE	150,00
AGVR - GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	305,00
LA GAULE DE SECHILLENNE et ST BATHELEMY	200,00
LES MONTAGNARDS DE SECHILLENNE	150,00
LES PIEDS NICKELÉS DU TAILLEFER	150,00
ROMANCHE BASKET	915,00
SOU DES ECOLES DE SECHILLENNE	915,00

Le montant de ces subventions est inscrit au budget de la commune.

Le versement de ces subventions est conditionné par le dépôt en mairie des justificatifs suivants :

- RIB de l'association,
- Compte-rendu d'activité et bilan financier de l'année précédente,

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, d'accorder ces subventions et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Affiché le 31 mars 2021

En mairie, le 29 mars 2021

Le Maire, **Cyrille PLENET**

Délibération rendue exécutoire
compte-tenu de son dépôt à la Préfecture
de l'Isère le 31 mars 2021
Le Maire



DEPARTEMENT	ISERE
ARRONDISSEMENT	GRENOBLE
CANTON	ROMANCHE-OISANS
COMMUNE	SECHILLENNE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021**

Date de la convocation du Conseil Municipal : Lundi 22 mars 2021 – Transmise le 22 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, et le vingt-neuf du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PLENET Cyrille, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames CABRERA Sandra, GENDUSO Christine, LO CICERO Katy, MEYNET Grégoire, PLATEL Marie-Thérèse, PLENET Cyrille, SAMMARTINO Patricia, TOMAS Nathalie

Messieurs BETTENDROFFER Denis, FIAT Gilles, GOTTI Christophe, MATHIEU Christian-Albert, MATHIEU Christian-Château, PLATEL-BENIT Guillaume

Absents excusés : DAVID Jean-Claude

Ont donné procuration : DAVID Jean-Claude à PLENET Cyrille

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame LO CICERO Katy a été désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 10
APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque de Séchillienne est un service public chargé de contribuer aux loisirs, à la culture, à l'information et à la documentation de la population. L'accès à la bibliothèque et la consultation sur place des catalogues et des documents sont libres et ouverts à tous gratuitement.

Le règlement intérieur de la bibliothèque a pour objet de codifier les rapports entre la bibliothèque et ses usagers.

Le Conseil Municipal, après lecture du règlement de la bibliothèque, ci-joint annexé, à l'unanimité :

- APPROUVE le règlement intérieur de la bibliothèque,
- CHARGE la responsable de la bibliothèque de sa bonne exécution.

Affiché le 31 mars 2021

En mairie, le 29 mars 2021

Le Maire, **Cyrille PLENET**

Délibération rendue exécutoire
compte-tenu de son dépôt à la Préfecture
de l'Isère le 31 mars 2021
Le Maire